

CONDITIONS GENERALES

Action Cashback VELUX 2024 - Fenêtres de toit 2en1 & 3en1

« Optez pour les fenêtres de toit VELUX 2en1 & 3en1 et recevez jusqu'à 250€ de remboursement »

La société VELUX Belgium S.A. dont le siège social est situé Boulevard de l'Europe, 121 à 1301 Bierges, sous le numéro d'entreprise 0412.621.370, organise une opération de remboursement intitulée « **Action cashback VELUX 2024 - Fenêtres de toit 2en1 & 3en1** ».

VELUX travaillera en collaboration avec la société High Co Data pour la gestion de la campagne de remboursement « Action cashback VELUX 2024 - Fenêtres de toit 2en1 & 3en1 ». Pour toute question ou réclamation concernant cette campagne, veuillez contacter la société High Co Data via l'adresse suivante : Kruiskouter 1, 1730 Asse – E-mail : info@promolife.be - Téléphone : **02 352 03 98**.

INFORMATIONS SUR L'ACTION CASHBACK

1. Pour bénéficier de cette offre de remboursement, **il est impératif d'être en possession d'un coupon digital qui vous aura été remis par votre installateur agréé**. Ce coupon digital reprend un code QR qui vous donne accès à la plateforme de remboursement, à utiliser lors de votre demande de remboursement.

2. L'action cashback se déroule du **1er juin 2024 au 30 septembre 2024** inclus. Les produits concernés par l'action doivent être achetés entre le **01.06.2024 et le 30.09.2024** inclus (date reprise sur la facture de l'installateur).

3. Pour tout achat d'une fenêtre de toit en pente VELUX (types GGLS ou GPLS) effectué en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg entre le **01.06.2024 et le 30.09.2024 inclus**, le participant aura droit au remboursement des montants suivants :

- **100€** par fenêtre de toit VELUX 2en1 et/ou 3en1 manuelle (types GGLS/GPLS avec vitrages 2070/2066 et références dimensionnelles FFK06/FFK08/FMK06/FMK08/FPK06/FPK08/MMK06/MMK08/FFKF06/FFKF08) *.

- **250€** par fenêtre de toit VELUX 2en1 et/ou 3en1 à énergie solaire (types GGLS/GPLS avec vitrages 2070/2066 et références dimensionnelles FFK06/FFK08/FMK06/FMK08/FPK06/FPK08/MMK06/MMK08/FFKF06/FFKF08) *.

* Les fenêtres de types GGLS et GPLS sont comptées comme étant 1 fenêtre.

4. L'offre s'applique à **maximum 2 fenêtres de toit 2en1 et/ou 3en1 VELUX** par ménage, les fenêtres de types GGLS et GPLS étant comptées comme étant 1 fenêtre de toit. **Le remboursement maximum possible par compte IBAN et par ménage (ensemble des personnes vivant dans le même logement) est donc limité à 500 €.**

5. Les remises en espèces ne sont disponibles que pour les produits mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus. Pour bénéficier du cashback, vous devez être en possession d'un coupon numérique obtenu auprès de votre installateur agréé (point 1 ci-dessus) et avoir effectué l'achat pendant la période de la campagne (point 2 ci-dessus) dans l'une des régions suivantes : Belgique et Grand-Duché de Luxembourg. **Seuls les produits VELUX achetés via votre installateur** peuvent faire l'objet d'un remboursement. Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions sur les mêmes produits, ni échangeable dans les magasins.

6. L'offre est personnelle et valable uniquement pour les particuliers qui ont acheté le produit pour une installation dans leur habitation privée. La notion de « particuliers ayant acheté le produit pour une installation dans leur habitation privée » se rapporte à des personnes agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité professionnelle qui ont acheté le produit pour l'installer chez elles, et non à la personne qui a acheté le produit à installer dans le cadre de son travail.

COMMENT RÉCLAMER SON REMBOURSEMENT

1. Le participant doit **impérativement être en possession d'un coupon digital qui lui aura été remis par son installateur agréé**. C'est via le lien du code QR repris sur le coupon digital qu'il pourra accéder à la plateforme de remboursement pour introduire sa demande de cashback.

2. Une fois que le participant est prêt à percevoir son cashback, il se rend sur le site de notre partenaire (High Co Data) via le lien du code QR qu'il a reçu, il télécharge sa facture d'installation et complète le formulaire en ligne. Seront considérés comme valables uniquement les formulaires remplis correctement, où figurent les nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, domicile et numéro de compte bancaire (IBAN) du participant, ainsi que les autres champs obligatoires pour le bon fonctionnement de la promotion :

- Une copie de la facture de l'installateur, datée entre le 1er juin 2024 et le 30 septembre 2024 inclus, doit être téléchargée. Les références des produits VELUX doivent être clairement indiquées sur la facture.

Toutes les demandes de remboursement doivent être introduites exclusivement via la plateforme de remboursement en ligne (High-Co Data) et doivent être introduites **avant le 15 octobre 2024**. Les remboursements réclamés au-delà de cette date limite ne seront pas pris en considération. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée via la poste.

Aucune information sur le prix que vous avez payé pour les produits VELUX ou tout autre article que vous avez acheté en même temps, et aucune information sur les remises ne seront fournies à VELUX par High Co Data, qui sera le seul destinataire de ces informations.

3. La participation à cette opération est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans agissant en dehors de toute fin professionnelle. L'offre est valable uniquement pour les particuliers et pour un maximum de 2 fenêtres de toit 2en1 et/ou 3en1 par ménage. **Le montant maximum potentiel du remboursement par compte IBAN et par ménage se limite donc à 500€.**

4. Les inscriptions peuvent être disqualifiées si :

- elles adviennent sur la base d'un faux nom ou d'autres données d'inscription fausses
- elles relèvent d'une tentative de manipulation ou d'interférence avec le processus d'inscription
- elles sont réalisées à partir des résultats générés par un script, une macro ou l'utilisation d'un dispositif automatique ; ou
- si VELUX estime par ailleurs qu'elles ont été faites en violation des présentes Conditions.

En tant qu'employé(e) du groupe VELUX ou VKR, vous ne pouvez pas recevoir de cashback si votre achat a été effectué en utilisant votre réduction pour employé(e).

Une fois toutes les données vérifiées et validées par High Co Data, vous recevrez le montant du cashback sur votre compte bancaire **endéans les 4 à 6 semaines après l'introduction de votre demande**. Toute demande incomplète ou non valide ne sera pas prise en compte. Le montant à rembourser peut uniquement être versé sur un numéro de compte IBAN. **Pour toute information concernant les remboursements, veuillez contacter HighCo Data au 02 352 03 98 ou infoligne@promolife.be.**

PROTECTION DES DONNÉES

Les participants sont informés que leurs données personnelles sont collectées, dans le cadre de l'action cashback, par la société High Co Data, via la plateforme de remboursement. Le responsable du traitement est VELUX Belgium SA, dont le siège social est situé Boulevard de l'Europe, 121 à 1301 Bierges, inscrite à la BCE sous le numéro 0412.621.370, RPM : Brabant wallon

L'objectif du traitement de vos données personnelles est de procéder à la vérification de votre éligibilité à participer à cette action cashback et de vous payer les ristournes qui vous reviennent.

Nous organisons cette action cashback en collaboration avec la société High Co Data pour la gestion de la campagne de remboursement. Vos données seront partagées avec ce partenaire, uniquement lorsque cela s'avère nécessaire à la mise en œuvre de cette action et à l'exécution de ce remboursement.

Avec votre consentement, nous pouvons utiliser vos données personnelles pour vous informer sur les activités de VELUX Belgium, ainsi que nos produits et services. Vous pouvez révoquer à tout moment, ce consentement à la prospection commerciale.

Les données personnelles collectées seront conservées jusqu'à ce que cette action soit entièrement traitée et au-delà pour une période de 6 mois après la clôture de l'action, sauf si l'action fait l'objet d'un litige. Dans ce cas, les données seront conservées jusqu'à ce que le litige soit définitivement tranché, sans plus aucune possibilité de recours.

Nous traiterons toutes les données personnelles recueillies auprès de vous, ou que vous nous fournissez, conformément à la politique de confidentialité. Veuillez lire attentivement la présente politique pour comprendre notre point de vue et nos pratiques concernant vos données personnelles et la manière dont nous les traiterons : <https://www.velux.be/fr-be/privacy>. Vos données personnelles et autres informations pertinentes pour la promotion peuvent être partagées par VELUX avec les prestataires de services avec lesquels elle collabore dans le cadre de cette promotion.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les modifier, de les faire supprimer, de les faire bloquer ou de restreindre ou de vous opposer à leur traitement par VELUX. Vous pouvez également demander que vos données personnelles soient transférées sous une forme appropriée.

Si vous avez un commentaire ou une question concernant la présente déclaration de confidentialité de VELUX, veuillez contacter info-be@velux.com

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS

1. Si VELUX ne se conforme pas aux présentes Conditions générales, elle sera responsable de la perte directe ou des dommages directs que vous subissez. C'est là une conséquence prévisible de sa violation des Conditions générales ou de sa négligence. Cependant, VELUX ne sera pas responsable des pertes ou dommages qui ne sont pas prévisibles, ou qui sont en dehors du contrôle raisonnable et de la portée de l'intervention de VELUX conformément aux Conditions et à l'offre telles que détaillées.
2. Aucune responsabilité ne sera assumée par VELUX pour les inscriptions non reçues ou perdues lors de leur transmission pour quelle que raison que ce soit. La preuve de l'envoi ou de la transmission ne pourra être acceptée comme preuve d'inscription. Les inscriptions corrompues, endommagées, inintelligibles, inaudibles ou incomplètes ne seront pas jugées valables.
3. VELUX n'est pas responsable d'une mauvaise connexion Internet et ne peut être tenu pour responsable en cas de réclamation liée à ce problème.

GÉNÉRALITÉS

1. Discretion : lorsque les présentes Conditions générales font référence à l'exercice de toute discrétion par VELUX ou ses juges nommés, cette discrétion est absolue et aucune correspondance ne sera échangée concernant les décisions y associées.
2. Autres promotions : toutes les autres promotions organisées par VELUX seront régies par leurs propres conditions générales.
3. Conditions générales : en plus des présentes Conditions générales, votre utilisation des sites Web de VELUX sera également soumise aux conditions d'utilisation ou aux politiques de confidentialité affichées sur ces sites Web de temps à autre.
4. Cession : VELUX peut à tout moment céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations en vertu ou découlant des présentes Conditions. Toutefois, les participants peuvent toujours s'opposer si une telle cession ou un tel transfert entraîne pour eux une réduction des avantages.
5. Divisibilité : chaque paragraphe des présentes Conditions générales fonctionne séparément. Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une de ces conditions est illégale, les paragraphes restants continueront à être pleinement applicables.
6. Droits de tiers : les présentes Conditions générales portent sur un accord entre VELUX et vous. Aucune autre personne n'a le droit d'appliquer l'une de présentes conditions.
7. Le présent règlement est soumis à la loi belge.